

17 juin 2022 -16:27

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juin 2022](#)

Fonction publique : accès au Registre national pour l'administration des salaires et du personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'accès au Registre national des personnes physiques et à l'utilisation du numéro du Registre national en vue de mettre en œuvre l'administration des salaires et du personnel des autorités et institutions publiques.

En exécution de ses missions réglementaires, le SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA), et plus spécifiquement la direction générale PersoPoint, en tant que sous-traitant, fournit des services en matière d'administration du personnel et des salaires à des autorités et institutions publiques belges. Afin d'exécuter correctement sa mission, il serait utile que le SPF BOSA dispose d'un accès direct à certaines informations nécessaires des données personnelles du Registre national.

Pour l'instant, les personnes engagées par les autorités et institutions publiques belges, dont l'administration des salaires et du personnel est exercée par le SPF BOSA, doivent elles-mêmes obtenir ces données à caractère personnel via les canaux existants tels que les communes ou le Registre national pour ensuite les communiquer au SPF BOSA, et plus spécifiquement à la DG PersoPoint. En exécution du principe "Only Once" (loi du 5 mai 2014), il est nécessaire de prévoir une base légale afin que le SPF BOSA se voit autorisé à obtenir l'accès à certaines données à caractère personnel dans le Registre national.

L'avant-projet de loi comprend les éléments qui donnent l'assurance d'une part de garantir un fonctionnement plus fluide au niveau de l'administration du personnel et des salaires des personnes engagées par les autorités et institutions publiques belges et garantit d'autre part que seuls les éléments nécessaires à l'exécution des missions de l'administration du personnel et des salaires pourront être consultés.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be